



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE GUADELOUPE  
COMMUNE DE TROIS-RIVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 JUILLET 2014

L'an Deux Mil quatorze, le lundi 07 juillet, le Conseil Municipal de la ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire pour la tenue de sa 5<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 04 juillet 2014.

**Présents** : VAINQUEUR-CHRISTOPHE Hélène – MAGLOIRE Claude – OTTO AZINCOURT Josette – RENIER Renaud – MARCIN Dany – RUPAIRE Justin – EUGENIE Gilberte – RENIER Philippe – HATILIP ROCH Achille – BARTHEL Léonard – JERSIER Claude – SAINTE-LUCE Ninette – LAROCHELLE Louis – CHAIBRIANT Michel – SACILE Serge – DEGLAS Louisiane – GILLES Christelle – LAROCHELLE Lucie – FRANCISQUE Jean-Louis (Arrivé à 18h) – EDAU François – BARTHEL Annick – LAROCHELLE Laurence – LIBER Jean-Luc – FAUSTA Jimmy..... (24)

**Représentés** : SAINT-VAL Marie-Agnès (Procuration à Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE) - FAVORINUS Justina (Procuration à Monsieur Claude MAGLOIRE) - CHRISTOPHE Laurence (Procuration à Monsieur Jimmy FAUSTA).....(3)

**Absents** : NOEL Jean-Philippe - MACHARES Chantal.....(2)

**DELIBERATION N°00**  
**MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE**  
**DE CONVOCATION EN URGENCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal,*

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-12;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2013/027 du 2 mai 2013 ayant prévu dans son article 1 l'adhésion de la commune à la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- Vu l'article 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal;
- Vu le Budget 2014 de la Commune de Trois-Rivières ;
- Vu l'exposé du Maire mettant en exergue les circonstances pour lesquelles les délais de convocation font fait l'objet d'un abrègement ;
- **Considérant** en l'espèce, la nécessité pour la Commune de délibérer avant la date d'expiration du délai relatif à l'application progressive des taux de taxes ménage de la CASBT.

*Après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité,*

**AUTORISE** le Maire à convoquer le Conseil Municipal en urgence sur la question de l'application progressive des taux de taxes ménage de la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre.

*Fait et délibéré à Trois-Rivières, les jours, mois et an susdits.../...*

